

avec véhémence, mais ne se souvient-il pas que j'ai cité une source tout à fait autorisée disant que c'était lui qui avait conseillé de faire ce changement? Je ne pense pas que ce soit bien différent de ce que renferme la page 195 du compte rendu du comité dont il vient de donner lecture.

L'hon. M. Fleming: Je peux éclaircir ce point s'il y a quelque chose à ajouter. Lorsque cette question a été signalée, le point de vue du National-Canadien était tout à fait clair, mais nous ne sommes pas tenus nécessairement de l'accepter. Mes conseillers en comptabilité étaient d'opinion contraire et, étant donné la divergence d'opinions, la question a été déferée au ministère de la Justice qui a rendu la décision dont M. Gordon a parlé dans son témoignage au comité.

M. Benidickson: Si le ministère de la Justice n'avait pas rendu cette décision, le déficit qui a été déclaré à la Chambre en avril aurait été de plus de 7 millions de dollars de plus?

L'hon. M. Fleming: C'est le chiffre approximatif. Je crois qu'il est d'un peu plus de 7 millions de dollars.

L'hon. M. Martin: Je voudrais poser quelques questions. Mon honorable ami a dit que le National-Canadien a deux façons de financer son exploitation. La première est par voie d'emprunt direct du gouvernement du Canada, et l'autre est par voie d'emprunt auprès du public canadien. Il a parlé d'une émission de 150 millions de dollars du 15 mai, sauf erreur, et je crois que le taux d'intérêt était de 5 p. 100. Est-ce bien là le taux d'intérêt?

L'hon. M. Fleming: C'est exact. C'était le taux des coupons des deux émissions.

L'hon. M. Martin: Est-ce que ces emprunts du public que fait le National-Canadien sont le résultat d'une entente de la part du gouvernement ou du ministre des Finances?

L'hon. M. Fleming: Quelle sorte d'entente?

L'hon. M. Martin: Le ministre des Finances approuve-t-il la décision d'emprunter du public?

L'hon. M. Fleming: La décision quant au moment opportun de lancer les émissions du National-Canadien est naturellement discutée au préalable entre l'administration du National-Canadien et le ministre des Finances parce que le ministre des Finances doit, conformément aux dispositions que renferme ce genre de bill, garantir l'émission.

L'hon. M. Martin: C'est ce que je pensais. Ai-je raison de dire qu'un des motifs pour lesquels on a pris cette décision d'emprunter

150 millions de dollars a été l'échec de l'emprunt de 300 millions de dollars qui a été lancé, sauf erreur, en janvier 1958?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, l'honorable député a bien tort de dire que l'emprunt de janvier 1958 a échoué. L'emprunt a très bien réussi: il a été sursouscrit.

M. Benidickson: Le rapport de la Banque du Canada affirme qu'il a été accompagné d'un fléchissement, en ce qui regarde les banques commerciales.

L'hon. M. Fleming: L'emprunt a été sursouscrit à un degré appréciable. Nous avons été très satisfaits du résultat de cette offre d'obligations du National-Canadien.

L'hon. M. Martin: Le ministre des Finances affirme que l'emprunt a très bien réussi, mais il se souviendra qu'il s'est heurté à de grandes difficultés au début.

L'hon. M. Fleming: Non.

L'hon. M. Martin: Le ministre prétend que non; je pense qu'il constatera que le contraire est vrai. A la page 25 de son rapport, le gouverneur de la Banque du Canada déclare qu'au début, la distribution de cette nouvelle émission a donné lieu à une forte augmentation des prêts bancaires aux vendeurs de titres, ce qui est une façon de dire que l'emprunt n'a pas obtenu dès le début la faveur du public. Chose certaine, le fait qu'un an plus tard, ces obligations avaient une valeur marchande de 85 à 89 permet de juger comment elles ont été accueillies du public, et de juger aussi de l'état du marché des obligations à cette époque.

L'hon. M. Fleming: Non, pas à cette époque.

L'hon. M. Martin: J'ai dit qu'un an plus tard, ces obligations valaient environ 85 ou 89.

Or, une des raisons qu'on a avancées pour justifier le placement d'une partie des fonds de la Commission d'assurance-chômage dans cette émission de 300 millions de dollars d'obligations à 4 p. 100, c'est la nécessité d'encourager le public à participer à cet emprunt qui, d'après moi, n'a pas réussi au début, quoi qu'en dise le ministre. Voici ce que je veux demander au ministre: la décision prise par le comité d'investissements de la Commission d'assurance-chômage d'investir 15 millions dans une émission qui, au début, n'avait pas de succès ou du moins ne recevait pas un accueil enthousiaste, a-t-elle été prise à la connaissance du ministre? Le ministre était-il au courant de la décision prise par le comité d'investissements de la Commission d'assurance-chômage à ce propos, comité dont le gouverneur de la Banque du Canada est président?